

SCOPITONE 2018		ARTISTES	PRESENCES	PHOTO MEDIA	CONDITIONS SPECIFIQUES	VIDEO MEDIA	CONDITIONS SPECIFIQUES	CONTACT	
EXPOSITIONS									
DU 04/09 AU 15/12	Stereolux / Hall	Akatre (FR)	uniquement phoner	OK		OK		Stereolux julie.hameon@stereolux.org 06 32 09 64 15	
DU 19 AU 23/09	Stereolux / Plateforme Intermedia	Chevalvert (FR)	DU 19 AU 21 SEPT	OK	Indiquer les mentions obligatoires	OK	Indiquer les mentions obligatoires		
DU 19/09 AU 06/01/19	Musée d'arts de Nantes / Salle Blanche	Aki Inomata (JP)	DU 13 AU 21 SEPT	OK		OK			
DU 19/09 AU 06/01/19	Musée d'arts de Nantes / Chapelle de l'Oratoire	Thierry Kuntzel (FR)	-----	à voir avec le Musée		à voir avec le Musée			
DU 19 AU 23/09	Cale 2 Créateurs	Dylan Cote-Colisson & Pierre Lafanechère (FR)	DU 16 AU 24 SEPT	OK		OK			
DU 19 AU 23/09	Cale 2 Créateurs	Ken Furudate (JP)	DU 12 AU 24 SEPT	OK		OK			
DU 19 AU 23/09	Château des Ducs de Bretagne / Tour du Fer à Cheval	Robert Henke (DE)	DU 16 AU 19 SEPT	OK	Pas de flash ou lumière additionnel. Credit à mentionner : Studio Robert Henke	OK	Pas de flash ou lumière additionnel. Credit à mentionner : Studio Robert Henke		
DU 19 AU 23/09	Jardin des plantes / L'Orangerie	Thom Kubli (DE)	DU 13 AU 24 SEPT	OK		OK			
PERFORMANCES									
MER 19/09	Stereolux / salle Maxi	Hiroaki Umeda (JP)	DU 6 AU 22 SEPT	OK		OK	Diffusion de 3mn max, toujours informer l'artiste au préalable d'une captation.		
	Stereolux / salle Micro	Push 1 Stop & Wiklow (CA)	DU 19 AU 21 SEPT	OK		OK	Credits à mentionner : > Push 1 stop (Cadie Desbiens-Desmeules) http://www.push1stop.com/ > Wiklow (Michael Dean) http://www.wiklowmusic.com/ Merci d'inclure ces websites dans toutes communications		
MER 19/09	Maison des arts Saint-Herblain	Emmanuel Mailly et Elie Blanchard (FR)	DU 19 AU 23 SEPT	OK		OK	Uniquement avec accord préalable		
JEU 20/09 SAM 22/09 + DIM 23/09	Musée d'arts de Nantes Tremolino	Asuna Arashi (JP)	DU 19 AU 23 SEPT	OK	Validation par l'artiste avant publication.	OK	Validation par l'artiste avant publication.		
MER 19/09	Cour du château (dôme SAT)	Fraction (FR) & Starnault (CA)	DU 18 AU 19 SEPT	OK		OK			
VEN 21/09		Woulg & Push 1 Stop (CA)	LE 19 ET 21 SEPT	OK		OK			
SAM 22/09		Nonotak (FR)	--	OK		OK			
DIM 23/09		Alex Augier (FR) & Alba G. Corral (ES)	DU 19 AU 23 SEPT	OK		OK			
DIM 23/09 16h30	Stereolux	Ange & Aurélien Potier (FR)	DIM 23 SEPT	OK		OK			
DIM 23/09 18h		Martin Messier & Yro (CA/FR)	DU 23 AU 25 SEPT	OK		OK	Uniquement avec accord préalable		

SCOPITONE 2018		ARTISTES	PRESENCES	PHOTO MEDIA	CONDITIONS SPECIFIQUES	VIDEO MEDIA	CONDITIONS SPECIFIQUES	CONTACT	
LIVE & DJS SETS									
JEU 20/09 à partir de 20h	Pôle Étudiant	Sabrina & Samantha (FR)	20/09/2018	OK	3 premiers sans flash	OK			
		Elena Sizova (BR)	20/09/2018	OK	Please send any material for validation before any use.	OK	Please send any material for validation before any use.		
		Carla Dal Forno (GB)	20/09/2018						
		Borusiade (RO)	20/09/2018	OK	With final approval from the artist.	OK	With final approval from the artist.		
		Sapphire Slows (JP)	20/09/2018	OK	With final approval from the artist.	OK	With final approval from the artist.		
JEU 20/09 à partir de 20h30	Scène Michelet	Deux boules vanille (FR)	20/09/2018	OK		OK			
		Projet Marina (FR)	20/09/2018	OK		OK			
VEN 21/09 21h > 5h	NUIT ELECTRO #1 Stereolux + Les Nefs	Nina Kraviz (RU) - Les Nefs	21/09		Aucune photo ou vidéo ne peut être prise pendant les 30 premières minutes de l'ensemble de Nina, après que les photos aient été autorisées. Les images doivent être envoyées pour approbation avant toute utilisation sur vos réseaux sociaux et avant la livraison à la presse (je peux généralement activer le cycle d'approbation en 24 heures). * Si vous souhaitez publier des photos sur les réseaux sociaux immédiatement après son apparition, veuillez obtenir l'approbation de Nina en personne après sa performance.		Tous les enregistrements vidéo et audio et la diffusion en direct doivent être acceptés par moi-même et par Nina avant l'événement. Tous les fichiers audio et vidéo doivent être approuvés par l'artiste avant toute utilisation		
		Paula Temple (GB) - Les Nefs	21/09	OK	Pas de photographe sur scène durant tout le show. Juste 5 min max	OK	Pas de photographe sur scène durant le show. Et pas d'enregistrement du show supérieur à 3mn.		
		Luke Slater (GB) - Les Nefs	21/09	OK	3 premiers titres sans flash	OK	NO		
		NSDOS (FR) - Les Nefs	21/09	OK		OK	Pour l'audioVisuel, nous voulons signer un contrat spécifique avec chaque média		
		Dasha Rush (RU) - Les Nefs	21/09	OK		OK	please send to us for approval		
		Deena Abdelwahed (TN) - Salle Maxi	21/09	OK		OK			
		HVOB (IT) - Salle Maxi	21/09	OK		OK			
		Vladimir Cauchemar (FR) - Salle Maxi	21/09	OK		3 premiers titres sans flash, validation avant diffusion		validation de la Captation avant toute diffusion (sauf direct) / Nous demandons à être propriétaire des enregistrements en tant que titulaire exclusif des droits d'exploitation sur les interprétations de Vladimir Cauchemar, et ainsi pouvoir exploiter la captation à des fins commerciales et promotionnelles. / Nous autorisons une exploitation de la captation pour une diffusion en direct et en différé si captation validée, dans un délai de 3 mois maximum à compter de la date du concert.	
		Rebeka Warrior (FR) - Salle Maxi	21/09	OK		PHOTOS : OK pour photographier tout le set sans flash aux crash exclusivement. Personne sur scène. Nous souhaitons recevoir les liens vers les photos si elles sont mises en online (ici : maud.scandale@gmail.com) et pouvoir demander le retrait de certaines ci nécessaire.	OK	VIDEO : 90 secondes du set montées obligatoirement / possibilité de filmer tous le show.	
									Stereolux remi.bascour@stereolux.org 06 83 41 42 17

		ARTISTES	PRESENCES	PHOTO MEDIA	CONDITIONS SPECIFIQUES	VIDEO MEDIA	CONDITIONS SPECIFIQUES
		Kedr Livanskiy (RU) - Salle Micro	21/09	OK		OK	
		Irène Drésel (FR) - Salle Micro	21/09	OK	Pas de photos "posée" ni photos à un autre moment que durant la durée du live / uniquement des photos de scène	OK	
		Onyvaa (USA) - Salle Micro	21/09	OK		OK	
SAM 22/09 16h > 20h	Château des Ducs de Bretagne	Conversation The Hacker RBMA / Salle du Harnachement - 16h > 17h30	22/09	OK		OK	pas d'enregistrement du set entier - 2/3 min
		Dj Set The Hacker RBMA / Cour du Château - 18h30 > 20h	22/09	OK		OK	pas d'enregistrement du set entier - 2/3 min
SAM 22/09 21h > 5h	Stereolux + Les Nefs	Romare (GB) - Les Nefs	22/09	OK		OK	
		Reinier Zonneveld (NL) - Les Nefs	22/09	OK		OK	
		John Talabot (ES) - Les Nefs	22/09	OK	photos only the first 15 minutes,	NO	
		Ross From Friends (GB) - Les Nefs	22/09	OK	3 premiers sans flash,	NO	
		Miss Kittin & The Hacker (FR) - Les Nefs	22/09	OK		OK	pas d'enregistrement du set entier - 2/3 min
		Kiddy Smile (FR) - Salle Maxi	22/09	OK		OK	
		Max Cooper (GB) - Salle Maxi	22/09	OK	Any photographs or video or images must be approved by management before use but after the show	OK	Any photographs or video or images must be approved by management before use but after the show
		Agents Of Time (IT) - Salle Maxi	22/09	OK	Pas de flash pour les photos et pas de captation vidéo de plus de 10min / 2 ou 3 titres	OK	Pas de flash pour les photos et pas de captation vidéo de plus de 10min / 2 ou 3 titres
		Madben (FR) - Salle Maxi	22/09	OK	Merci nous communiquer les photos ainsi que le recording avant toutes publications.	OK	Merci nous communiquer les photos ainsi que le recording avant toutes publications.
		Sentimental Rave (FR) - Salle Micro	22/09	OK		OK	
		Myako (FR) - Salle Micro	22/09	OK		OK	
		Wwwater (BE) - Salle Micro	22/09	OK	audiovisual recordings only after approval by management	OK	audiovisual recordings only after approval by management

Conditions générales : Flash interdit.

Prise de vue autorisée pour les 3 premiers morceaux de chaque artiste (sauf condition particulière - cf ce tableau).

En dehors des émissions d'informations radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3' au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiel, du spectacle devra faire l'objet d'un accord particulier.

Toute utilisation commerciale est interdite.

Toute publication doit être accompagnée de la mention " Nom artiste - Scopitone 2018 "

**CONTRAT PHOTOGRAPHE
SCOPITONE 2018**

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires et passé entre :

LE FESTIVAL SCOPITONE (ASSOCIATION SONGO)

Représentée par Camille Duthuit / responsable de la communication du festival
4 boulevard Léon-Bureau 44200 Nantes
N° SIRET : 409 104 007 00011

ET

Média :
Nom / Prénom du Responsable de l'équipe :
Adresse complète du média :
Tel : e-mail :

LA REMISE DU PASS NE SERA EFFECTIVE QU'APRES SIGNATURE DU PRESENT CONTRAT.

L'association Songo s'engage à :

- Mettre à disposition les conditions de captation photo transmises par les artistes :
Mises en ligne à partir du 14 septembre 2018 sur www.scopitone.org (espace Presse)
Disponibles du 19 au 23 septembre 2018 à Stereolux (stand « Accueil »)
- Fournir un pass photo qui donne droit à :
L'autorisation d'entrer avec son appareil photo dans les lieux du festival
L'autorisation de prendre en photos les œuvres / artistes en fonction des autorisations données par ceux-ci

Ce pass ne donne en aucun cas le droit d'accéder aux scènes ou aux coulisses

Le photographe s'engage à :

- Photographier uniquement les artistes qui auront donné leur autorisation et dans les conditions que ceux-ci auront précisées
- Indiquer sur les clichés le lieu du concert comme suit : ARTISTE - Scopitone 2018 – Nantes
- A respecter les directives et dispositions prises par les organisateurs (association Songo), les régisseurs, les techniciens et les agents de sécurité pendant le festival ; et ce, pour le bon déroulement de la manifestation et la sécurité de tous

L'association Songo décline toute responsabilité en cas de :

- Non-respect des conditions de prise de photos transmises par les artistes
- De vol ou de détérioration du matériel des photographes

Signé par les deux parties, pour accord des conditions inscrites sur le présent contrat :

REPRESENTANT LEGAL DE SCOPITONE,
Camille DUTHUIT

DATE, NOM ET SIGNATURE DU VIDEASTE



SONGO (Association Loi 1901)
Siège social : 4 bd Léon-Bureau 44200 Nantes
Tél : 02 51 80 60 80 - Fax : 02 40 58 05 57

**CONTRAT DE CAPTATION AUDIOVISUELLE
SCOPITONE 2018**

Le présent contrat est établi en 2 exemplaires et passé entre :

LE FESTIVAL SCOPITONE (ASSOCIATION SONGO)

Représentée par Camille Duthuit / responsable de la communication du festival
4 boulevard Léon-Bureau 44200 Nantes
N° SIRET : 409 104 007 00011

ET

Média :
Nom / Prénom du Responsable de l'équipe TV :
Adresse complète du média :
Tel : e-mail :

LA REMISE DU PASS NE SERA EFFECTIVE QU'APRES SIGNATURE DU PRESENT CONTRAT.

L'association Songo s'engage à :

- Mettre à disposition les conditions de captation vidéo transmises par les artistes :
Mises en ligne à partir du 14 septembre 2018 sur www.scopitone.org (espace Presse)
Disponibles du 19 au 23 septembre 2018 à Stereolux (stand « Accueil »)
- Fournir un pass vidéo qui donne droit à :
L'autorisation d'entrer avec du matériel de captation vidéo sur les lieux du festival
L'autorisation de filmer les artistes en fonction des autorisations données par ceux-ci

Ce pass ne donne en aucun cas le droit d'accéder aux scènes ou aux coulisses

Le responsable de l'équipe TV s'engage à :

- Capturer les images de concerts uniquement des artistes qui ont donné leur autorisation
- Transmettre à l'association Songo une copie du reportage effectué sur la manifestation
- Exploiter la captation dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de signature du présent contrat dans le cadre de l'émission/ reportage site web
qui sera diffusée / mis en ligne le ... / ... / 2018
- Mentionner lors du montage et/ou de la diffusion du document vidéo, le nom du festival comme suit :
Scopitone 2018 – Nantes
- A respecter les directives et dispositions prises par les organisateurs (association Songo), les régisseurs, les techniciens et les agents de sécurité pendant le festival ; et ce, pour le bon déroulement de la manifestation et la sécurité de tous

L'association Songo décline toute responsabilité en cas de :

- Non-respect des conditions de captation et de diffusion
- De vol ou détérioration du matériel de captation

Signé par les deux parties, pour accord des conditions inscrites sur le présent contrat :

REPRESENTANT LEGAL DE SCOPITONE,
Camille DUTHUIT

DATE, NOM ET SIGNATURE DU VIDEASTE

